

2965

**BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT**



REPUBLIQUE DU SENEGAL

**DOCUMENT DE STRATEGIE
PAR PAYS 1999 - 2001**

**NOTE DE SITUATION PREPAREE POUR
LE SEMINAIRE DU
14 et 15 DECEMBRE 1998
à Dakar**

DEPARTEMENT PAR PAYS
REGION OUEST

Novembre 1998

TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCTION	
II.	EVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE	1
III.	DEFI AU DEVELOPPEMENT DURABLE	2
IV.	PRINCIPAUX PROBLEMES ECONOMIQUES	13
V.	POTENTIEL DE CROISSANCE ET BESOINS DE FINANCEMENT	14
VI.	SITUATION DU PORTEFEUILLE DU GROUPE DE LA BANQUE	20
VII.	COORDINATION DE L'AIDE ET LE COFINANCEMENT	25
VIII.	ESQUISSE D'UNE STRATÉGIE D'INTERVENTION DE LA BANQUE	26

SENEGAL
DOCUMENT DE STRATEGIE
1999-2001

I. INTRODUCTION

1. Un document de stratégie fut élaboré pour la période 1996-1998 et le Sénégal avait bénéficié d'une allocation de 35 millions UC (allocation normale). En 1997, l'amélioration des critères de performance du Sénégal a permis de revoir en hausse son allocation qui a atteint 43,1 millions UC, comprenant 32 millions UC sous forme de prêts-projets et dons pour études et 10 millions UC pour l'appui aux réformes.

3. Le présent document donne les grandes lignes de l'évolution économique récente, les contraintes, les perspectives de croissance, les besoins de financement et les axes d'intervention de la Banque au cours des trois prochaines années. Ces différents volets qui n'ont aucun caractère définitif ; constituent une contribution aux discussions dont les conclusions et recommandations permettront d'établir un document de stratégie qui reflète les préoccupations de l'ensemble des participants.

II. EVOLUTION ECONOMIQUE RÉCENTE

Tendances macro-économiques

2.1 L'économie sénégalaise a été profondément marquée par les réformes mises en œuvre depuis 1994 qui ont créé un environnement favorable à la relance de la croissance tout en réduisant les déséquilibres interne et externe. Au cours de la période 1995-1997, la croissance du PIB a atteint 5,2% en moyenne par an, dépassant ainsi la croissance démographique qui est de 2,7% par an.

2.2 Bien que globalement élevée, la croissance du PIB recouvre des tendances sectorielles relativement divergentes, avec une croissance de 8% pour les activités secondaires sous l'effet notamment de la reprise des BTP au taux de 15% ; 5,5% pour le commerce et 2% seulement pour le secteur agricole à cause des aléas climatiques qui ont affecté la production agricole en 1997.

2.2 L'investissement a augmenté par rapport au PIB en passant de 14,6% en 1994 à 18% en 1997 sous l'effet d'un effort d'investissement plus accru des entreprises et des ménages. La formation du capital des administrations s'est stabilisée autour de 3,5% entre 1994 et 1997. De son côté, l'épargne intérieure a augmenté au cours de la même période (9,6% du PIB en 1994 et 13,2% en 1997) en relation avec l'amélioration de

l'excédent des recettes courantes de l'Etat. Mais le niveau relativement faible de l'épargne risque d'être un handicap pour accroître l'investissement et soutenir un objectif de croissance plus rapide.

2.3 Dans le domaine de la **politique budgétaire**, les faits marquants tiennent à l'amélioration des recettes budgétaires qui se sont accrues au même rythme que le PIB nominal au cours de la période 1995-1997, et aux efforts déployés pour contenir les dépenses dans des limites conformes à l'objectif de redressement des finances publiques. Du côté des dépenses, il convient de noter la maîtrise de l'évolution de la masse salariale qui a été ramenée de 57% des recettes courantes (à l'exclusion des dons) en 1994 à 37% en 1997. Il faudrait noter que les dépenses allouées aux secteurs sociaux (éducation, santé et promotion de la femme, de l'enfant et de la famille) ont augmenté de 33% des dépenses courantes hors intérêt de la dette, à 42% en 1997. Par delà la performance globale, il y a lieu de noter que l'essentiel de l'ajustement des finances publiques s'est opéré principalement par le biais de la compression des dépenses. Un recours plus accru à l'élargissement de l'assiette fiscale est l'une des bases fondamentales pour concilier la consolidation du redressement financier et les objectifs de développement visés.

2.4 Sur le **plan monétaire**, la politique suivie au niveau de l'Union était conduite en harmonie avec l'objectif de maîtriser l'inflation et réduire le déficit extérieur. La croissance de la masse monétaire ressort à 8% sur la période 1995-1997 et l'inflation est ramenée en dessous du pallier de 3%. Suivant en cela la décélération des prix au niveau de l'Union, le taux d'escompte qui était de 14,5% en 1994 a été ramené par étapes à 6% en septembre 1997. A la fin de 1997, les taux de base des banques se sont situés dans la fourchette de 8% à 9,5%. La restructuration du secteur bancaire depuis plusieurs années a permis d'assainir les portefeuilles de crédits et de redresser la rentabilité de celui-ci.

2.5 Concernant les **finances extérieures**, le solde courant de la balance des paiements s'est inscrit en baisse par rapport au PIB (7,5% en 1997 et 9,3% en 1995) grâce à une évolution relativement contenue de la demande d'importation (4% de croissance annuelle en volume) conjuguée à une amélioration des recettes des exportations qui ont été, au demeurant, éprouvées par la contre-performance à l'exportation du secteur arachidier. L'impulsion donnée par le nouveau contexte économique à la coopération internationale, a permis de mobiliser des aides extérieures plus accrues et d'améliorer la position nette extérieure du Sénégal.

2.6 Parallèlement à la réduction du déséquilibre externe, la **dette** a fléchi en terme relatif en passant de 81% du PIB en 1994 à 75% en 1997. L'encours qui s'est établi à 3,3 millions de dollars en 1997, se répartit entre les créanciers multilatéraux (67%) et les créanciers bilatéraux (33%). Le service correspondant s'est également inscrit en baisse par rapport aux recettes d'exportation (21,9% en 1994 et 19,6% 1997).

Mise en œuvre des réformes

2.7 Les réformes mises en œuvre depuis 1996 s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du 9ème plan 1996-2001 qui s'articulent autour des principaux axes suivants : l'amélioration de la compétitivité, la consolidation des atouts de l'économie sénégalaise dans le domaine de l'intégration économique et monétaire, la valorisation des ressources humaines et le développement rural. Bien que visant des objectifs relativement ambitieux qui se reflètent dans une croissance économique à moyen terme de 9% par an, cette stratégie a eu pour avantage de mettre en relief les contraintes et les défis et de favoriser auprès des acteurs une perception positive et cohérente du cadre de référence pour les réformes et les actions de développement à mettre en œuvre.

2.8 Les résultats macro-économiques obtenus au cours de dernières années témoignent de l'impact des réformes mises en œuvre dans les différents domaines d'activité économique. Sur le plan budgétaire, le renforcement des administrations fiscale et douanière et la restructuration de la fiscalité s'est poursuivie dans le sens de sa simplification pour élargir le champs des assujettis, et de son harmonisation dans le cadre de l'UEMOA. Du côté des dépenses, la politique de maîtrise des dépenses courantes s'est traduite par le plafonnement des effectifs, la mise en application en 1998 du nouveau système d'ajustement des salaires basé sur le mérite, la limitation des transferts et subventions aux établissements publics et le renforcement du contrôle de l'engagement des dépenses pour éviter l'accumulation des arriérés. Il faudrait noter les efforts en cours pour mettre en œuvre les recommandations de la revue des dépenses publiques au niveau de trois ministères : l'éducation, la santé et la justice. L'objectif visé à travers cet exercice est de déterminer de façon intégrée les besoins en ressources budgétaires en fonction des objectifs de développement assignés à ces trois départements. Parallèlement, des actions sont en cours pour renforcer l'évaluation, la programmation et le suivi des projets (mise en place du cadre financier et comptable des projets de développement, suivi de l'exécution financière des projets dans le cadre du système AIDA, etc.). La réforme de la fonction publique se poursuit avec l'informatisation et l'uniformisation des fichiers des effectifs de la solde, de la fonction publique et des ministères, et la diffusion des manuels de procédures. En vue de promouvoir la décentralisation, le texte portant création de l'Agence Régionale de Développement a été adopté. Par ailleurs, un programme d'audits urbains a été lancé auprès de dix communes qui ont pu de ce fait, définir des programmes d'ajustement municipal et des programmes d'investissement prioritaires. Cette opération devrait s'étendre à l'ensemble des 48 communes.

2.9 La réforme des entreprises publiques s'est poursuivie sur la base d'un programme de 22 entreprises à privatiser ou liquider au cours de la période 1994-1997. A la fin de 1997, deux entreprises ont été liquidées et sept autres ont fait l'objet de cession d'actifs, de concession, ou de privatisation totale ou partielle. Les appels d'offres ont été infructueux pour deux entreprises (SONACOS et SONATRA). Ces restructurations ont engendré une réduction du portefeuille de l'Etat de 25% et des recettes exceptionnelles équivalant à 3,5 points de pourcentage du PIB. L'opération la plus remarquable est la cession des 61% du capital de SONATEL.

2.10 La libéralisation de l'économie s'est poursuivie et la quasi-totalité des prix et du commerce extérieur sont actuellement libéralisés. S'agissant particulièrement du secteur agricole, l'Etat s'est entièrement désengagé de la filière riz, et la privatisation en cours de la SONACOS devrait parachever la libéralisation de la filière arachidière. Pour faire face aux contraintes structurelles qui continuent de peser sur le secteur agricole (la baisse de la fertilité des sols, le sous-équipement des producteurs et la non disponibilité des intrants), le Gouvernement a pris, en 1997, des mesures de redressement sous forme de baisse du taux d'intérêt, de mise en place de fonds de garantie et d'allègement de la fiscalité sur les équipements et les intrants. Par ailleurs, des plans d'action ont été préparés en vue de sécuriser la propriété foncière, de relancer les secteurs de l'horticulture, de l'élevage et de la pêche. Pour œuvrer à la maîtrise de l'eau qui est l'un des objectifs fondamentaux de la politique agricole, un conseil supérieur de l'eau et des comités techniques ont été mis en place en juin 1998. Dans la même perspective, un programme d'investissement 1998-2000 a été préparé pour la consolidation du développement de la rive gauche du fleuve Sénégal. Des réformes sont en cours pour démonopoliser l'activité dans le secteur de l'énergie et favoriser l'investissement privé dans ce secteur.

2.12 Concernant l'environnement légal et institutionnel concernant la promotion de l'activité du secteur privé, outre la libéralisation des prix évoquée auparavant, il convient de noter la création d'une commission de concurrence en 1997, et l'entrée en vigueur des actes uniformes de l'OHADA. Pour moderniser le système judiciaire, des sessions de formation en droit commercial ont été organisées en faveur des magistrats auxiliaires de justice.

III. DEFIS D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1 L'accès à un régime de croissance en rapport avec les potentialités et les besoins essentiels d'une population croissante à un rythme élevé, est certes, lié à un préalable qui est la capacité de maintenir un environnement macro-économique stable. Les réformes engagées depuis 1994 et qui continuent répondent à cette préoccupation. Mais la durabilité de leurs effets dépend des défis à relever dans d'autres domaines parmi lesquels il convient de retenir les deux domaines transectoriels suivants : La promotion d'un secteur privé moderne et compétitif et la création des conditions d'une croissance

inclusive en mettant l'accent sur la valorisation des ressources humaines et la lutte contre la pauvreté. La protection de l'environnement qui est tout aussi bien une conséquence qu'un facteur de croissance à long terme, et l'intégration régionale qui confortera le développement du secteur privé, sont deux volets importants pour le développement socio-économique durable du Sénégal.

A. Promotion du secteur privé

3.2 Le Sénégal dispose d'un secteur privé dynamique qui assure la majeure partie de la production nationale. Suivant certaines estimations, sa contribution au PIB dépasse 80% et assure pratiquement la totalité de la production primaire, 86% dans l'industrie et 77% dans les services. Le trait saillant de ce secteur est la prédominance des activités informelles principalement dans les secteurs primaire et tertiaire. Le dynamisme du secteur privé s'est également manifesté au niveau des PME et des grandes entreprises (celles ayant plus de 100 employés), qui ont joué le rôle moteur dans la reprise consécutive à la dévaluation du FCFA.

3.3 La réforme du secteur des entreprises publiques est un élément clé du développement du secteur privé. Après une première vague de privatisation et de liquidation de 45 entreprises à partir de 1989, une deuxième étape a été abordée à partir de 1995 avec l'inclusion dans le programme de privatisation des grandes entreprises opérant dans des secteurs considérés jusque-là comme stratégiques.

3.4 D'une façon générale, le secteur privé a un potentiel qui n'est pas encore pleinement utilisé à cause des obstacles à sa compétitivité. Ceux-ci tiennent principalement aux facteurs suivants :

- i) la complexité des procédures administratives ;
- ii) le besoin d'une amélioration du cadre juridique et judiciaire de l'activité économique ;
- iii) le manque de compétitivité des coûts facteurs de production par rapport d'autres pays concurrents potentiels, notamment en ce qui concerne l'eau, l'électricité, les transports, et coût de la main d'œuvre ;
- iv) l'insuffisance des capacités techniques et de gestion des entreprises et de la main d'oeuvre qualifiée ;
- v) L'inadaptation du système d'assistance-conseil notamment en direction des PME/PMI ;

- vi) l'insuffisance des instruments financiers adaptés aux besoins des différents opérateurs économiques ;

3.5 Il va sans dire que ces contraintes constituent un frein à l'essor du secteur privé en décourageant la modernisation des bases de production et l'afflux de l'investissement privé extérieur dont le rôle dans le transfert des technologies est indéniable. La solution à ces problèmes devrait être un volet de la stratégie qui vise à faire du secteur privé le moteur de la croissance de l'économie sénégalaise dans un environnement qui est appelé à devenir plus concurrentiel avec l'arrivée des prochaines échéances du processus d'intégration régionale (l'abolition des barrières tarifaires et l'entrée en application du code communautaire d'investissement et de la politique industrielle commune).

B. Valorisation des ressources humaines

3.6 La croissance à long terme de l'économie sénégalaise est intimement liée à la qualité des ressources humaines qui, au regard des différents indicateurs, montrent que des défis importants doivent être relevés dans les domaines de l'éducation, de la santé de l'intégration des femmes dans le développement et de la lutte contre la pauvreté. Le facteur démographique renforce les contraintes affrontées par ces secteurs.

Education

3.7 La pression démographique est l'une des contraintes majeures de l'éducation au Sénégal. Avec un taux de croissance démographique estimé à 2,7%, la population du Sénégal doublerait tous les cinq ans et la population scolarisable croîtrait à un rythme qui dépasse 4% par an et la demande potentielle pourrait atteindre un effectif de 1,9 millions en l'an 2001. Par ailleurs, l'urbanisation de la population qui s'accélère sous l'effet de l'exode rural, est de nature à stimuler davantage la demande d'éducation face à une offre marquée par la politique de redressement des finances publiques.

3.8 Le taux brut d'inscription de l'enseignement élémentaire est passé de 49% en 1994/95 à 57, % en 1997/98 et le taux brut de scolarisation de 55% à 62 au cours de la même période, traduisant ainsi les efforts déployés par les autorités pour élargir l'accès à l'enseignement de base. Malgré cet effort important; les portes de l'enseignement restent encore fermées à environ 636 707 enfants en âge d'aller à l'école, faute d'infrastructures d'accueil, les filles sont toujours sous représentées (56% contre 68% pour les garçons) et les disparités régionales persistent. En effet, le taux de scolarisation varie de plus de 80% à Dakar et à Ziguinchor, 60% à St Louis, plus de 50% à Thiès et Tambacounda et n'est que de 37% à Kaolack et 27% à Diourbel Les taux élevés de redoublement (29% en 1997/98) et d'abandons (5% en 1997/98) constituent toujours une grande préoccupation.

3.9 L'enseignement moyen connaît également des difficultés à raison de la stagnation du taux de scolarisation enregistré (21% de 1993/94 à 1997/98), de la régression du nombre de filles (16% en 1994/95 contre 15% en 1997/98) dans le système et du nombre élevé de redoublement (environ 15%). Les mêmes phénomènes se rencontrent dans l'enseignement secondaire caractérisé par l'insuffisance chronique des infrastructures d'accueil dans les zones péri-urbaines de Dakar particulièrement où la population est en majorité pauvre et ne peut payer les frais d'une scolarisation dans les écoles privées, la dégradation des infrastructures existantes, l'absence d'équipements dans l'enseignement technique, l'insuffisance notoire de manuels scolaires (1 livre pour 4 élèves) et le nombre d'élèves par classe (plus de 50 à Dakar, Diourbel, Tambacounda, Thiès, Ziguinchor). En outre, les programmes de formation du personnel enseignant ont peu touché le sous-secteur qui manque de professeurs qualifiés particulièrement en mathématique et en sciences. Un déficit de compétence se constate au niveau des personnels administratifs tandis qu'il n'existe pratiquement pas de personnel d'inspection opérant sur le terrain. La conséquence de cet état de fait se reflète dans la faible efficacité interne, avec un taux élevé de redoublement de plus de 13% en moyenne (26% en 3ème et 27% en terminale) et des taux d'abandon élevés de 10%. L'efficacité externe est également faible du fait que les profils de formation ne permettent pas aux sortants une insertion satisfaisante dans la vie active.

3.10 L'enseignement supérieur connaît une situation de crise avec l'engorgement des premiers cycles, le faible taux de réussite, les redoublements excessifs, la pénurie d'infrastructure, d'équipement et de matériel didactique, la faible production scientifique. Toutes ces questions ont été débattues au cours de la concertation nationale sur l'Enseignement Supérieur. Des mesures ont été prises en vue de réguler le flux, renforcer l'autonomie des universités, rénover l'organisation pédagogique, réorganiser la gestion administrative et financière et assainir les œuvres universitaires. Le taux d'analphabétisme est évalué à 71,6% au niveau national et à 80% pour les femmes. En 1997, les centres d'alphabétisation ont accueilli 16.039 auditeurs, soit 6,7% des 2.400.000 analphabètes de 15 ans et plus. Il existe par ailleurs des écoles communautaires de base qui prennent en charge les enfants âgés de 9 à 14 ans non scolarisés ou déscolarisés très tôt, en leur donnant accès à un cycle complet de 4 ans d'éducation de base à dominance pratique et pré-professionnalisante en mettant l'accent sur la pratique en langues nationales et en français. En 1997, les écoles communautaires de base ont accueilli 4.001 élèves dont 61,1% de filles.

3.11 Face à cette situation, des actions ont été initiées en augmentant progressivement la part du budget des dépenses publiques affectées à ce secteur (27% en 1993 et 1994 et pour les années 1995, 1996, 1997, 28%, 33% et 34% respectivement) et corrélativement, le taux de scolarisation s'est amélioré en passant de 55% en 1995 à 61% en 1998. Le secteur privé a également contribué à cette amélioration avec 10% des effectifs globaux dans l'enseignement élémentaire, 25% pour l'enseignement moyen et plus de 13% dans l'enseignement secondaire général et

technique. Il est prévu de maintenir la priorité donnée à l'éducation en vue d'atteindre un objectif de 70% en l'an 2000, améliorer l'efficacité interne du système dans son ensemble et assurer une adéquation entre l'emploi la formation et l'emploi. Mais il faudrait reconnaître que les efforts de l'Etat pour améliorer l'offre et hisser les indicateurs d'éducation au niveau compatible avec les aspirations du Sénégal en matière de compétitivité économique, doivent être accompagnés par des actions vigoureuses pour maîtriser l'évolution à long terme de la demande dans le cadre d'une politique de population appropriée et aussi, par une implication plus accrue du privé et des collectivités locales dans le secteur.

Santé

3.12 La situation sanitaire est confrontée aux mêmes contraintes fondamentales que l'éducation : une forte croissance démographique qui détermine la demande des services de santé, et des moyens limités pour répondre à cette demande. Ces contraintes se reflètent dans le niveau élevé des taux de mortalité infantile et infanto-juvénile qui ressortent à 68 pour mille et 154 pour mille respectivement et la malnutrition affectent près de 22% des enfants. La mortalité maternelle est très élevée (510 pour mille a niveau national et 980 pour mille dans le milieu rural) et l'état de santé des adolescents est précaire avec l'avancée des MST/SIDA et grossesses précoces. Le personnel sanitaire est insuffisant avec un médecin pour 14.000 habitants et un infirmier pour 4.600 habitants, ce qui est en deçà des normes de l'OMS. Cette situation est en rapport notamment, avec le niveau des ressources affectées au secteur de santé qui ne dépassent pas 1% du PIB contre 4% au niveau du continent.

3.13 Cette situation a conduit les autorités du pays à concevoir une Lettre de Politique Sectorielle cadrant les priorités du secteur, un Plan National de Développement Sanitaire sur 10 ans (PNDS 1998-2007) et un Programme de Développement Intégré du Secteur de la Santé et de l'Action Sociale pour une période de 5 ans (PDIS 1998-2002). Le financement du PDIS estimé à 229 milliards, sera assuré par l'Etat (53,6% du financement du PDIS), les collectivités locales (5,7%), la population (10,8%) et les partenaires au développement (29,9% y compris 3,5% du FAD). Ainsi pour financer le PDIS, l'Etat poursuit son engagement d'augmenter la part du budget de la santé de 0,5 % par an (le budget était de 7,75% en 1997, soit 19,8 milliards de FCFA) en dépit des restrictions budgétaires adoptées dans le cadre de la politique d'ajustement. Pour mettre en œuvre sa politique sectorielle, le Gouvernement a défini les orientations stratégiques visant au renforcement du système des Soins de Santé Primaires. Parmi celles-ci on peut citer : (i) les réformes institutionnelles visant

le renforcement des capacités ; (ii) l'amélioration de l'accès et de la qualité des soins de santé à tous les niveaux ; (iii) une politique cohérente de développement des ressources humaines ; (iv) l'amélioration de la gestion des programmes de santé et de surveillance épidémiologique ; (v) la promotion de l'assainissement et des activités d'IEC ; et (vi) l'appui au secteur privé et à la médecine.

Population

3.14 Caractérisée par sa jeunesse (les moins de 15 ans représentent 47 % de la population totale) et son inégale répartition sur le plan spatial, la population sénégalaise, estimée à environ 8.347 millions (52% de femmes) en 1995 croît à un rythme très rapide (le taux d'accroissement naturel de 2,7 % par an). Cette forte croissance démographique, due essentiellement à la fécondité élevée qui s'explique par la précocité et l'intensité de la nuptialité (50 % des femmes de 20-49 ans sont mariées avant 17 ans) a contribué à accentuer le problème de chômage, en particulier celui des jeunes, à baisser le revenu des ménages. Elle a également pesé négativement sur les résultats attendus du Plan de redressement économique et financier à moyen terme pour la période 1979-1985 et du programme d'ajustement à moyen et long termes jusqu'en 1992. Il en résultera également des problèmes liés à la production des céréales, l'approvisionnement en eau dans certaines régions et à la scolarisation. L'actualisation de la Déclaration de la politique de population de 1998 est envisagée en vue de son adaptation à la situation actuelle du pays pour une formulation de programmes de Population plus adéquats.

Femme dans le développement

3.15 La population sénégalaise est composée à 52% de femmes selon les estimations faites en 1995. Elles représentent 75% de la population rurale. Il est également démontré que 50% des femmes sont mariées avant l'âge de 17 ans, l'indice de fécondité est de 6 enfants pour celles en âge de procréation et le taux de mortalité maternelle est de 510 pour 100 000 naissances vivantes. Sur le plan de l'éducation et de la formation, le taux d'analphabétisme est de 80% et le taux de scolarisation des filles se situe en 1996/97 dans les enseignements préscolaires, élémentaire, moyen et secondaire, respectivement à 50%, 55,5%, 38,6% et à 35,8%. Le taux de chômage est passé de 23% en 1988 à 26% en 1991.

3.16 Les femmes sont présentes dans tous les secteurs d'activité : elles représentent 75% de la population active rurale, avec toutefois, une moindre participation aux cultures de rente et aux cultures maraîchères. Elles sont confrontées au problème de déficit en production hydraulique et de l'éloignement des points d'eau, de commercialisation des produits et d'accès au crédit. En milieu urbaine, elles se retrouvent plus particulièrement dans les catégories professionnelles moins spécialisées. La grande majorité des femmes exerce dans le commerce et les services

3.21 Des actions de lutte contre la précarité et l'exclusion ont été mises en œuvre suite à la dévaluation. Plus directement axé sur la pauvreté, fut le programme de nutrition communautaire mis en œuvre par le Gouvernement et les programmes à coefficient élevé en main-d'œuvre pilote par l'AGETIP. Mais par delà, ces initiatives, la reprise économique doit être consolidée et l'investissement productif générateur d'emplois stimulé dans tous les secteurs et en particulier dans le secteur agricole où le déficit et l'irrégularité pluviométrique conjugué à la dégradation des sols ont sévèrement affecté les revenus. Par ailleurs, l'accent devrait être mis sur la valorisation des ressources humaines qui permettra de réaliser une croissance inclusive. Le programme national de lutte contre la pauvreté (PNLP) adopté par le Gouvernement est un cadre approprié pour cibler les groupes les plus vulnérables et améliorer leurs conditions de vie. S'articulant autour d'activités transversales qui complètent les programmes d'investissement sectoriels, ce programme vise : (i) la mise en place d'activités productives génératrices de revenus à travers la promotion de la micro et de la petite entreprise ; (ii) l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base ; (iii) l'amélioration du suivi des conditions de vie des ménages ; (iv) la mise en place d'un système de prise en charge des groupes vulnérables et (v) le renforcement des capacités organisationnelles et entrepreneuriales des femmes. La mise en œuvre du programme s'appuiera sur une approche participative pour permettre aux acteurs de s'accorder sur les priorités. Les collectivités locales, les ONG et les organisations communautaires de base seront impliquées dans l'exécution des activités sur le terrain avec le soutien des bailleurs de fonds qui privilégient de plus en plus le financement du développement local. Le volet investissement de ce programme est évalué à 60 milliards de francs CFA au départ.

C. Protection de l'environnement

3.22 Le Sénégal est confronté à des problèmes d'environnement aigus se résumant dans une perte de couvert végétal au rythme de 7,4% par an, une baisse des ressources ligneuses de 2 millions de mètres cubes par an entre 1980 et 1990, une dégradation préoccupante des ressources en eau imputable à l'intrusion marine et à la pollution des eaux souterraines et de ruissellement ; et des menaces persistantes sur les ressources halieutiques. Les facteurs climatiques conjugués l'action de l'homme se sont traduits par une dégradation continue des sols associée à une chute des rendements et de la production agricole, et par une dégradation sensible du cadre de vie liée à des mouvements naturels et migratoires accentués et mal maîtrisés. Il est un fait que ces évolutions s'entretiennent et s'amplifient sous l'effet d'une interaction pauvreté/dégradation de l'environnement que seule une politique de développement durable vigoureuse pourrait rompre.

3.23 Un plan nation d'action pour l'environnement (PNAE) a été élaboré en 1997. La stratégie sous-jacente est de traiter la question environnementale en relation avec la lutte contre la pauvreté et les domaines de préoccupation connexes tels que la politique

de la population, les groupes cibles (femmes et jeunes) et la santé. L'environnement devrait être également une préoccupation dans la mise en œuvre de la politique agricole avec comme entre autres objectifs, l'intensification des cultures en sec, la protection de l'environnement, la mise au point et diffusion de techniques culturales limitant la remontée des sels pour les cultures en irrigue. Sur le plan institutionnel, l'Observatoire de l'environnement et le Conseil supérieur des ressources naturelles et de l'environnement (CONSERE) ont pour vocation de veiller au respect de la cohérence des politiques et des programmes mis en œuvre. Il faudrait noter que depuis 1997, la communauté rurale a reçu entre autres compétences, la gestion des forêts sises en zones de terroir et l'élaboration et la mise en œuvre du plan local d'action pour l'environnement. L'adéquation des moyens et capacités institutionnelles actuelles des collectivités locales, et les moyens de les renforcer pour que l'exercice des ces compétences soit en ligne avec les objectifs fixés en matière environnementale sont parmi les domaines devant retenir l'attention.

D. Intégration régionale

3.24 Le Sénégal est membre de l'UEMOA et de la CEDEAO, deux organisations qui visent la création d'un espace économique intégré pour favoriser l'investissement et la croissance économique au niveau des pays membres. Les progrès les plus significatifs du processus d'intégration sont accomplis dans le cadre de l'UEMOA. Sur le plan de la coordination des politiques macro-économiques, des critères de rigueur budgétaire ont été définis et un mécanisme de surveillance a été mis en place. La mise en œuvre du marché commun a été approfondie avec l'entrée en application du plan de démantèlement progressif des droits de douane intra-Union. Une structure tarifaire à quatre taux s'échelonnant entre 0% et 25% à partir de janvier 1999 et 0% et 20% à partir de 2000, a été instituée. Une taxe statistique de 1% est également prévue. Le Sénégal a introduit en avril 1998 une structure à quatre taux (0, 5, 10, et 25%) et un timbre douanier de 5% a été institué sur la quasi-totalité des importations. Un système comptable unifié est entré en application janvier 1998, et des efforts sont en cours pour unifier les incitations à l'investissement (code communautaire d'investissement) et la définition d'une politique industrielle commune. Dans le domaine financier, les réalisations consistent en la mise en place du Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers des pays de l'Union en 1997 et l'entrée en activité de la bourse régionale de valeurs mobilières d'Abidjan en septembre 1998.

3.25 Les actions initiées dans le cadre de l'UEMOA ont été confortées par l'activité d'autres organismes régionaux avec notamment, l'entrée en vigueur du Traité de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en janvier 1998, l'inspection des compagnies d'assurance dans le cadre de la Conférence interafricaine des marchés de l'assurance (CIMA), l'amélioration de l'information statistique avec le concours de l'Observatoire régional des statistiques, la mise en vigueur du plan comptable de référence des organismes de prévoyance dans le cadre du CIPRES, etc.

IV. PRINCIPAUX PROBLEMES ECONOMIQUES

4.1 Les principales contraintes au développement à long terme de l'économie sénégalaise se situent à des niveaux multiples : contraintes physiques, faible accumulation du capital physique et humain, coûts des facteurs, infrastructures et cadre institutionnel.

4.2 Concernant les **contraintes physiques**, elle sont liée à la situation géographique du pays avec ses conséquences climatiques et pédologiques et la dégradation de la fertilité des sols. Ceci constitue un handicap pour le développement de l'agriculture qui occupe encore la majeure partie de la population sénégalaise. Les terres fertiles deviennent de plus en plus rares sous l'effet de l'interaction de la population en croissance et de la dégradation de l'environnement, que l'insuffisance de l'investissement tend à accentuer. Il faudrait noter que l'insuffisance est imputable à des contraintes sociologiques liées au foncier. Le Sénégal qui jouissait en 1970 d'une relative abondance des terres arables, est devenu un pays relativement pauvre par rapport à beaucoup d'autre pays qu'il devançait au plan du développement.

4.3 La faible **accumulation du capital** est une contrainte à l'amélioration de la productivité. Les études montrent que la productivité de la main-d'œuvre au Sénégal n'a pas enregistré d'amélioration sur la période 1960-1995. Cet état de fait traduit l'effet du retard du Sénégal dans le domaine de la scolarisation, l'alphabétisation de la population et l'inadéquation entre l'éducation, la formation et l'emploi. La faible accumulation du capital humain se double en fait, d'une accumulation relativement faible du capital physique. En effet le taux d'investissement n'était que de 15,3% sur la période 1994-1996. En tenant compte d'un coefficient marginal du capital de 4,0 et du taux de croissance démographique de 2,7% par an, le taux d'investissement permettant de moderniser le système productif n'est que de 4,7%¹. Cet état de fait n'est pas sans rapport avec la stagnation de productivité globale des facteurs de production constatée au cours de la période 1960-1995.

4.4 Le **coût des facteurs** de production est l'un des facteurs contraignants de la compétitivité de l'économie sénégalaise. S'agissant d'abord de la main-d'œuvre, la dévaluation de franc CFA a entraîné une réduction des coûts de la main d'œuvre au Sénégal, qui en son temps, sont tombés en dessous de ceux des pays d'Asie du Sud-Est. Néanmoins, les coûts de main-d'œuvre sont restés plus élevés par rapport aux pays de la zone CFA. Il faudrait ajouter que les mesures prises par les pays asiatiques face à la crise qu'ils affrontent, leur donneront l'avantage par rapport aux pays de la sous-région dont le Sénégal. Le coût des intrants (eau et électricité) est encore élevé

¹ Taux d'investissement brut minoré du produit du coefficient du capital et du taux de croissance de la population.

par rapport à la plupart des pays concurrents de la sous-région en dépit des améliorations consécutives. Dans le domaine des transports, le Sénégal est moins compétitif comparé à l'Europe, aux pays asiatiques et à certain pays de la sous-région. Malgré la récente réforme des transports maritimes, le port de Dakar est encore parmi les plus coûteux de la sous-région. Les coûts élevés des transports aériens pénalisent les secteurs tels que le tourisme et l'horticulture. Enfin, la faiblesse de l'intermédiation financière, elle-même liée au niveau très faible de l'épargne, et la préférence du système bancaire au crédit à court terme, ne sont pas de nature à favoriser l'essor du secteur privé.

4.5 La disponibilité des **infrastructures économiques** de qualité (énergie, transports et communication) est un des handicaps de la compétitivité de l'économie sénégalaise. Dans le domaine de l'énergie, l'utilisation de l'électricité par unité de production est extrêmement faible. Par ailleurs, les pertes de transport et de distribution sont importantes. En ce qui concerne, les infrastructures routières, le Sénégal est parmi les pays les plus démunis, même comparé au standard africain.

4.6 Sur le **plan institutionnel**, l'environnement des affaires se caractérise encore par des coûts de transaction élevés tenant notamment à la lenteur dans l'instruction des dossiers judiciaires, des formalités administratives relativement complexes pour l'investissement et l'exportation, l'ambiguïté des textes réglementaires et la complexité du système fiscal. Au niveau des finances publiques, la revue des dépenses publiques dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la justice a mis en évidence un certain nombre de faiblesses dans la programmation et la gestion des dépenses d'investissement qui révèlent un besoin de renforcement des capacités de suivi des projets et d'évaluation, de sélection, de coordination et d'arbitrage des départements impliqués dans le processus.

V. POTENTIEL DE CROISSANCE ET BESOINS DE FINANCEMENT EXTERIEURS

A. Potentiel de croissance

5.1 La position du Sénégal le place au carrefour des routes maritimes, terrestres et aériennes qui pourrait faire du pays une plaque tournante pour le développement du commerce inter-régional. Il dispose d'un important complexe portuaire, d'un aéroport desservant plusieurs continents, d'une voie de chemin de fer pouvant être développée. Le réseau routier pourrait être développé davantage pour donner un avantage comparatif au pays. Dans le cadre sous régional (OMVS et OMVG), le Sénégal dispose des barrages qui constituent un potentiel pour l'agriculture, le transport et l'électrification du pays.

5.2 Le secteur agricole qui occupe plus de 60% de la population, est toujours l'un des principaux moteurs de l'économie sénégalaise. Le Sénégal dispose d'une superficie cultivable de 3,8 millions ha dont 2,4 millions sont effectivement cultivés. En outre, il faudrait noter la disponibilité des ressources hydriques souterraines sur la majeure partie du territoire et des nappes de surface mobilisables aux fins d'irrigation. A ce titre, il convient de remarquer que le potentiel irrigable au niveau national est estimé actuellement à 350 000 ha dont 240 000 ha dans la région du fleuve Sénégal. Ainsi, la diversité des sols et vocation, combinées avec la diversité climatique et la disponibilité des ressources hydriques créent un potentiel de développement du secteur agricole basé sur la diversification des cultures.

5.3 Par rapport à certains pays de la région, le tissu industriel du Sénégal (industrie chimique, agro-alimentaire, et filière textile) est relativement dense et diversifié. Suivant les données du recensement de 1996, le tissu industriel est composé de 500 entreprises industrielles dont 30% d'industries alimentaires, 20% d'industries chimiques, 12% d'industries du bois et papier, 12% d'industries mécaniques et 16% pour les autres industries. Les possibilités de développement industriel sont liées aux potentialités des secteurs pourvoyeurs de matières premières, à savoir l'agriculture et les mines, et aux politiques poursuivies pour améliorer la compétitivité du système productif et favoriser l'investissement privé dans ce secteur. Ainsi, les potentialités du Sénégal dans les domaines de la pêche, de l'horticulture et de l'élevage offrent des possibilités de développement pour l'agro-industrie qui bénéficiera à moyen terme d'un marché sous-régional important. La disponibilité des ressources minières, en particulier les phosphates, constituent également un atout pour le développement de l'industrie de la chimie.

5.4 Dans le secteur des services, le Sénégal dispose de potentialités touristiques importantes avec 700 km de côte plate et sableuse, les conditions climatiques adéquates, la présence de structures administratives et l'existence d'une capacité d'hébergement couvrant l'ensemble du pays. Il est prévu de porter la capacité hôtelière de 16.500 lits en 1997 à 35.000 lits à l'horizon 2010. Le Sénégal dispose également d'avantages comparatifs dans le domaine des télécommunications par rapport aux pays de la sous-région. Le réseau public est presque entièrement numérisé et environ 1000 km de connexions en fibres optiques ont été installés, avec comme objectif de le doubler à moyen terme. Enfin, la prestation de services aux entreprises est un autre créneau porteur. Malgré le taux élevé d'analphabétisme au niveau national, le Sénégal dispose de beaucoup de scientifiques et d'ingénieurs, et des techniciens en recherche/développement. Ceci est un atout pour développer les activités de prestation de services et attirer les investisseurs étrangers et les entreprises qui cherchent à délocaliser leurs achats.

B. Perspectives de croissance

5.5 Les perspectives de croissance à moyen terme de l'économie sénégalaise sont liées dans une large mesure aux politiques qui seront poursuivies pour lever les contraintes et les déficiences qui entravent la mobilisation des potentialités du pays. Aussi, le gouvernement a établi un nouveau programme d'ajustement structurel renforcé pour la période 1998-2000, reposant principalement sur la rationalisation et la réduction de la protection tarifaire, l'achèvement des réformes du secteur de l'énergie et du secteur parapublic, la promotion du secteur privé, la bonne gestion de l'administration centrale et locale et la réorientation des investissements publics vers les secteurs sociaux. L'ensemble des actions s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie qui vise à améliorer la compétitivité, assurer la viabilité financière dans la perspective d'une intégration du Sénégal à l'économie mondiale et d'une moindre dépendance à l'égard de l'aide extérieure, et faire reculer la pauvreté.

5.6 La stratégie retenue vise la réalisation d'une croissance économique de 6% en moyenne par an au cours de la période 1998-2000, le maintien de l'inflation en dessous du seuil de 3% et la réduction du déficit courant à moins de 7% du PIB au terme de la période.

5.7 La réalisation des objectifs visés en matière de croissance nécessite une forte hausse de l'investissement qui passera de 18,5% du PIB en 1997 à 21,5% en l'an 2000, soit un accroissement de trois points de pourcentage attribuable au secteur privé essentiellement. L'épargne intérieure passera de 13,2% du PIB à 15,4% entre les deux dates, laissant ainsi subsister un besoin de financement de l'ordre de 5,6% du PIB, qui sera couvert principalement par la mobilisation de capitaux extérieurs nets.²

5.8 Concernant le commerce extérieur, les gains de compétitivité attendus des réformes se traduiront par une croissance des exportations avec un impact plus important s'agissant des exportations de produits non traditionnels. Enfin, les importations évolueront principalement en fonction de la demande de produits pétroliers et des biens d'équipement et demi-produits. Une croissance en valeur dollar de 6,4% par an est retenue.

C. Besoins en ressources

5.9 Les besoins de financement extérieurs tels que actualisés pour le Groupe consultatif d'avril 1998, sont chiffrés à 1,7 milliards de dollars E.U. dont 1,1 milliard correspondant au déficit courant cumulé, 544 millions de dollars au titre de l'amortissement de la dette y compris le FMI, 111 millions de dollars au titre de la reconstitution des avoirs extérieurs et 5 millions de dollars correspondant à la réduction

² Sur la base d'un coefficient du capital de 3,5 à 4, près de 2 points de pourcentage de la croissance seront acquis grâce aux capitaux extérieurs.

des arriérés extérieurs. La couverture de ces besoins de financement sera assurée par la mobilisation de l'aide extérieure et par l'investissement direct étranger que les autorités entendent encourager.

D. Principaux axes des politiques et réformes à mettre en œuvre

5.10 La réalisation des objectifs visés au cours de la période, repose d'une part, sur la consolidation des résultats de la politique de stabilisation en poursuivant une politique budgétaire rigoureuse et cohérente avec la politique monétaire qui sera définie à l'échelle de l'UEMOA, et d'autre part, sur les réformes structurelles qui seront approfondies dans des domaines clés pour assurer une croissance durable et équitable.

5.11 Concernant la **politique budgétaire**, est de contenir le déficit global des finances publiques à moins de % du PIB tout en redéployant les crédits budgétaires en faveur des secteurs jugés prioritaires : la santé et de l'éducation et la justice. Du côté des recettes, l'une des préoccupations majeures sera de restructurer la fiscalité afin de tendre vers un démantèlement tarifaire à partir de janvier 1998 au niveau de l'UEMOA, sans pour autant encourir des moins-values sur le budget de l'Etat. Quant aux dépenses, le souci des autorités est de tendre vers une programmation des dépenses publiques par objectifs qui, en atténuant la séparation trop rigide entre le budget de fonctionnement et le budget d'équipement, permettra d'améliorer l'efficacité de la dépense publique. Les recommandations de la revue des dépenses publiques effectuées dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la justice seront expérimentées dans le cadre du budget 1999 en vue de l'extension progressive de l'approche à d'autres secteurs. Toujours dans le souci d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques, il est prévu de renforcer les capacités des départements techniques impliqués dans l'évaluation, la programmation et le suivi des investissements publics. En relation avec cette même préoccupation, l'adoption de l'approche programme permettra de pallier les insuffisances du système de programmation triennale des investissements dans le domaine du suivi et de la coordination entre le gouvernement et les bailleurs de fonds.

5.12 La réforme de l'administration publique est un volet important de la stratégie du gouvernement pour promouvoir la **bonne gouvernance**. La démarche retenue consistera à élaborer un plan d'action pour l'amélioration du service public et de son fonctionnement en faisant appel à une concertation nationale sur le service public qui sera organisée à l'issue d'une campagne d'information et d'enquête auprès des usagers et des agents de l'Etat sur les mutations souhaitées de l'Administration et de la fonction publique. Avec le transfert en leur faveur de plusieurs domaines de compétence (planification, aménagement du territoire, urbanisme, éducation, santé, environnement etc.), les collectivités locales sont placées au centre des actions de développement de proximité. Le renforcement de leurs capacités dans la formulation des stratégies, dans l'évaluation et le suivi des projets, ainsi que la réforme des finances locales sont indispensables pour que ces entités accomplissent efficacement

feront l'objet d'un réexamen en vue de leur rationalisation dans le cadre d'une stratégie plus adaptée au contexte actuel du Sénégal.

5.16 Au niveau du **secteur agricole**, la stratégie adoptée s'articule autour des actions suivantes : (i) la consolidation des résultats positifs obtenus des réformes engagées dans le secteur, la mise en œuvre des réformes institutionnelles visant notamment à renforcer les services agricoles (recherche, vulgarisation et structures techniques d'encadrement), (ii) le renforcement des capacités de collectivités locales et des organisations paysannes, (iii) le renforcement des infrastructures rurales de base, (iv) la restauration et la fertilisation des sols, (v) l'adaptation du crédit agricole et (vi) la maîtrise de l'eau tant de surface que souterraine. L'investissement privé sera encouragé pour assurer l'essor des sous-secteurs à grandes potentialités, notamment dans le domaine horticole où l'Etat, dans un cadre de concertation et de partenariat avec le privé, appuiera les initiatives en matière de recherche, de formation et de conseil ainsi que d'introduction de nouveaux produits. Dans le domaine de l'élevage, un plan d'action pour le développement de l'élevage a été établi pour relancer la production animale à travers l'amélioration des techniques d'exploitation, une gestion durable des ressources pastorales, un renforcement des infrastructures physiques et sociales, et une plus grande implication du secteur privé moderne dans l'activité d'élevage. Enfin, concernant la pêche maritime, sa relance sera assurée dans le cadre d'un plan directeur de développement en cours d'élaboration et la mise en application du nouveau code qui permettra d'assurer une exploitation durable des ressources halieutiques.

5.17 Dans **secteur des services**, la politique des transports que l'Etat compte mettre en œuvre à travers le Programme sectoriel des transports (PST II) s'appuie sur la dynamique créée par le programme d'ajustement sectoriel des transports adopté en 1996, en mettant l'accent sur la mise en place d'une infrastructure qui accompagnera le secteur productif dans la consolidation et le renforcement de sa compétitivité. La consolidation des acquis au plan institutionnel, organisationnel et financier, le développement de nouvelles capacités dans des domaines encore insuffisamment exploités (pistes rurales, cabotage, transport fluvial) et l'implication du secteur privé dans le financement des investissements et la gestion des infrastructures sont parmi les priorités assignées à la politique suivie dans le domaine des transports. Dans le domaine du tourisme, le plan stratégique de développement du tourisme élaboré en 1995, tablait sur un objectif de 1,3 millions d'arrivées de touristes en l'an 2010. La réalisation de cet objectif nécessite la mise en place d'infrastructures de base qui favoriseront l'investissement privé nécessaire à la création de nouvelles capacités hôtelières, et des actions de promotion visant à diversifier le produit et les marchés.

5.18 Le développement durable qui est l'objectif ultime de la stratégie à moyen terme du Gouvernement, dépend en grande partie de **la valorisation des ressources humaines**. Au niveau de *l'éducation*, la stratégie du gouvernement sur la période

1998-2008 s'articule autour des actions suivantes : (i) la scolarisation primaire universelle à l'horizon 2008; (ii) la maîtrise des flux au niveau du secondaire et du supérieur en tenant compte notamment des capacités de financement et de la contribution du secteur privé ; (iii) l'adaptation de l'enseignement technique et professionnel en fonction des besoins du marché; et (iv) l'amélioration de la gestion du système éducatif dans le cadre de la décentralisation. Parallèlement, la lutte contre l'analphabétisme se poursuivra avec comme objectif de réduire son taux de 5 points de pourcentage par an, avec une attention particulière pour l'alphabétisation des femmes.

5.19 Dans le domaine de *la santé*, la stratégie du gouvernement est en cours de mise en œuvre dans le cadre du Plan du développement intégré de la santé (PDIS) qui couvre la période 1998-2007 et dont les objectifs visés sont : (i) la réduction de la mortalité infanto-juvénile par un appui conséquent aux activités de Soins de Santé Primaires ; (ii) la réduction de la mortalité maternelle par une amélioration de la couverture en Consultation Prénatale (CPN), de la qualité de prise en charge des grossesses et la réduction des accouchements non assistés ; (iii) l'abaissement de l'indice synthétique de fécondité (6,03) par un renforcement des efforts en matière de planification familiale, d'alphabétisation fonctionnelle des femmes et de scolarisation des filles ; (iv) l'amélioration du cadre de vie des familles démunies par des actions promotionnelles génératrices de revenus et le renforcement de la lutte contre les fléaux.

5.20 Dans le domaine du genre, le Gouvernement a élaboré en 1997, un plan d'action de la Femme pour la période 1997-2001. Ce plan vise à : (i) assurer la promotion de la Femme sur le plan économique ; (ii) accroître le taux de scolarisation des filles et relever le niveau d'éducation des femmes ; (iii) améliorer l'état de santé des femmes et des petites filles ; (iv) valoriser le rôle et la place de la Femme dans les sociétés et renforcer sa participation dans la gestion économique et politique ; et (v) renforcer le mécanisme de promotion et de financement des femmes. Enfin, les actions du gouvernement concernant la promotion du rôle de la femme et la lutte contre la pauvreté s'inscrivent dans les plans établis à cet effet.

VI. SITUATION DU PORTEFEUILLE DU GROUPE DE LA BANQUE

6.1 Repères historiques

Depuis son démarrage en 1972, la coopération entre la Banque et le Sénégal compte à son actif près de 371,7 millions d'Unité de Comptes (UC)³ de prêts et dons en appui de 44 opérations. A partir de 1980, la coopération s'est diversifiée pour englober des concours destinés au soutien des réformes. Deux prêts d'ajustement structurels ont été octroyés pour un montant global de 58 millions UC, soit 16% des engagements nets d'annulations du Groupe de la Banque. Les appuis aux actions

³ Taux de conversion de novembre 1998: 1 UC = 780,113 FCFA

d'investissement ont couvert tous les secteurs d'activités avec 40% pour l'industrie et les banques (6 projets et 2 lignes de crédits), 17% pour l'agriculture (9 projets et 2 études), 13% pour les équipements collectifs (7 projets et 4 études), 9% pour secteur social (4 projets et 2 études) et 6% pour les transports (5 projets et 1 étude).

6.1.2 Au financement des projets à caractère national, il convient d'ajouter le financement des projets multinationaux visant à favoriser la coopération et l'intégration régionale. Le Groupe de la Banque a financé 12 opérations concernant l'OMVS et l'OMVG, deux opérations concernant Air Afrique et le Projet de l'Institut Africain de Réadaptation installé au Sénégal. Les engagements nets d'annulation à ce titre ont atteint 90 millions UC.

6.1.3 A fin octobre 1998, les annulations de prêts ont atteint 23,5 millions UC, dues en grande partie à la restructuration de certains projets après la dévaluation du FCFA et dans une moindre mesure à l'annulation des reliquats après l'achèvement des opérations. Les annulations ont porté sur les projets agricoles (8,8 millions UC), les équipements collectifs (8,4 millions UC), les lignes de crédits et l'industrie chimique (5,6 millions UC), le secteur social (347 800 UC) et le secteur des transports (351 700 UC).

6.2 Situation du portefeuille actif

6.2.1 Le portefeuille actif comporte 12 opérations dont sept opérations de la génération 1989-1994, période couverte par le FAD VI, quatre approuvées au cours de la période 1996-1998 dans le cadre du FAD VII, et le projet de développement rural Basse Casamance approuvé en 1987, qui est encore actif. Le montant global des engagements nets ressort à 76,9 millions UC avec un taux de décaissement de 50%. Les prêts représentent 94% de ce montant et le reliquat est constitué de dons au titre du Fonds d'Assistance Technique pour le renforcement des capacités institutionnelles et la réalisation des études.

Sénégal : Répartition sectorielle des projets actifs Montant en millions UC

Guichets	Nbre opérations	Engag. Nets	Montant décaissé	Taux de décaissement
Agriculture	5	35,92	20,12	56,0
Transports	1	4,94	4,94	100,0
Ressources humaines	5	31,70	9,61	30,3
Gestion écon. (*)	1	4,40	4,32	98,2
Total	12	76,95	38,71	50,3
Dont FAD VII		33,09	1,68	5,1

(*) *Projet d'appui institutionnel composé d'un prêt et d'un don.*

6.2.2 La répartition sectorielle ci-avant montre que le soutien à l'investissement agricole vient en tête (46,7%), suivi des ressources humaines (41,2%). La prédominance des secteurs agricole et des ressources humaines est due principalement à la priorité donnée à ces secteurs dans l'allocation des ressources du FAD VII. Le Groupe de la Banque a financé deux opérations dans le secteur agricole (Projet de modernisation et d'intensification agricole et l'étude d'exécution des aménagements hydro-agricoles) pour un montant de 11,1 millions UC, un projet d'éducation (12 millions UC) et un projet de santé (10 millions UC). Le programme de réformes du secteur d'énergie qui devait bénéficier d'un prêt de 10 millions UC a été approuvé. Enfin, et compte tenu des performances de l'économie sénégalaise, un projet de lutte contre la pauvreté, particulièrement en ce qui concerne les femmes, a été évalué dans la perspective de l'octroi d'un prêt de 15 millions UC.

6.3 Expérience en matière d'exécution des projets

6.3.1 Les montants décaissés au 06/10/98 sur le portefeuille actif totalisent 38,7 millions UC, ce qui dégage un taux de décaissement moyen de 45% sur les douze projets considérés. Le taux de décaissement pour les projets de la génération du FAD VI et avant, est de 80%, ce qui est insuffisant du fait de l'âge de ces prêts dont certains ont été approuvés avant 1990 (Projet de développement rural de la Casamance et projet de développement de l'enseignement élémentaire). Quant aux projets du FAD VII en œuvre depuis 1996, le taux de décaissement n'est que de 5%. Il convient de noter que si le rythme de décaissement moyen enregistré sur la période 1995-1997 se maintient pour l'avenir, une durée moyenne de 9 ans sera nécessaire pour utiliser la totalité des engagements disponibles au cours de cette période. La conséquence manifeste de ceci sera l'apparition des transferts nets de ressources négatifs.

6.3.2 Cet état de fait résulte de la conjonction de plusieurs facteurs qui n'affectent pas simultanément l'ensemble des projets, il faudrait le souligner. Parmi les raisons de lenteur dans l'exécution des projets, il convient de noter: (i) le retard dans la satisfaction des conditions de mise en vigueur des prêts comme c'est particulièrement le cas pour le projet de Modernisation et d'Intensification Agricole et le projet de Santé I ; (ii) la complexité des circuits d'approbation des marchés qui constitue un handicap pour la passation des marchés approuvés par la Banque ; (iii) la maîtrise insuffisante des règles et procédures de la Banque pour instruire les dossiers relatifs aux marchés ; (iv) la lenteur dans l'établissement des demandes de décaissement ; la non observance systématique des conditions générales de prêt concernant notamment la production régulière des rapports d'avancement et des audits annuels des projets qui devraient constituer une base de suivi et de dialogue avec les services de la Banque. D'une façon générale, les audits sont produits avec beaucoup de retard et les structures intéressées ne suivent pas toujours la préparation de ces rapports ni la mise en œuvre des recommandations qui y sont formulées ; (v) le retard dans le paiement des contreparties financières de l'Etat pour certains projets qui tient moins à la disponibilité

des fonds eu égard à la situation des finances publiques, qu'à des lenteurs de procédure internes de l'Administration ; (vi) le retard parfois répétitif, dans le règlement des échéances des prêts de la Banque.

6.3.3 La Banque a initié un certain nombre d'actions permettant au Gouvernement de faire face à ces problèmes. A ce titre, il convient de souligner la simplification des procédures de la Banque, la mise en vigueur d'un nouveau manuel de décaissement et la réduction de 15 à 5 jours du temps moyen requis pour le traitement des demandes de décaissement par les services en charge de l'administration des prêts. Un séminaire a été organisé à Dakar, en décembre 1997, pour familiariser les agents impliqués dans les projets de la Banque aux procédures de passation des marchés et de décaissement. Un séminaire d'orientation pour les coordonnateurs nationaux de projets de la BAD a également été organisé à Abidjan en octobre 1997. Enfin, la Banque a intensifié les missions de suivi des projets dont la fréquence a été normalisée.

6.4 Evaluation de la stratégie du Groupe la Banque

6.4.1 Les projets actifs sont issus de la mise en œuvre d'une stratégie initialement retenue pour la période 1989-1994 (FAD VI) et recentrée ensuite pour la période 1996-1998 (FAD VII). Au cours de la première période, la priorité a été donnée au soutien du développement agricole, à la promotion des PME/PMI, au développement de la santé et de l'éducation et aux réformes économiques. A l'application de cette stratégie, les interventions de la Banque se sont étendues au secteur des transports et équipements collectifs.

6.4.2 A cours de la période 1996-1998, la Banque a retenu une stratégie marquée par la concentration de ses interventions dans un nombre limité de secteurs pour tenir compte du niveau réduit des ressources disponibles et des directives de la politique du FAD VII qui mettent l'accent sur les actions de lutte contre la pauvreté. Les secteurs prioritaires retenues sont :

- (i) les ressources humaines,
- (ii) le développement rural et
- (iii) la mise en œuvre des réformes sectorielles susceptibles d'améliorer la compétitivité de l'économie sénégalaise.

6.4.3 Par ailleurs, il était prévu d'intensifier le dialogue avec les autorités sénégalaises et renforcer la coordination avec les autres bailleurs de fonds en vue d'une plus grande complémentarité des actions et d'un impact plus significatif sur le développement du Sénégal.

6.4.4 Le programme défini en appui à cette stratégie a été réalisé comme prévu : cinq opérations ont été approuvées pour un montant global de 43,1 millions UC. Le secteur agricole a bénéficié de 26% de ces ressources, le secteur social de 51% et l'appui aux réformes du secteur de l'énergie de 23%.

	<u>Struct. en %</u>	
	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
1. Développement rural	26	26
2. Ressources humaines	54	51
3. Réformes sectorielles	<u>21</u>	<u>23</u>
Total	100	100

6.4.5 Concernant le dialogue, la Banque a participé aux réunions du Groupe consultatif tenues en 1995 et en 1998 et a pris part aux tables-rondes relatives aux secteurs de la santé et de l'énergie.

6.4.6 Enfin, il convient de noter que le secteur privé retenu comme une priorité au cours de la période du FAD VII, n'a pas bénéficié de concours direct au cours de la période 1996-1998.

6.5 Solvabilité et gestion de la dette publique

6.5.1 Par apport aux ratios d'exposition figurant sur le tableau 4.1 ci-après, le portefeuille de la Banque ne présente pas de risques majeurs. En effet, l'encours des prêts BAD ne représente que 2,3% du portefeuille global de la Banque comparé au seuil de 15%, et 1,1% des recettes d'exportation de biens et services contre un seuil de 5%. Par rapport à la dette garantie, la dette BAD ressort à 10,5% contre un seuil de 5%. S'agissant du service des prêts, les paiements à la BAD ont atteint 34,4% du service de la dette multilatérale contre 35%.

Tableau 6.5 Ratios d'exposition et de solvabilité

Indicateurs	Valeur effective en %	Seuil critique en %
<u>Ratios d'exposition</u>		
1. Concentration du portefeuille	2,3	15
2. Dette BAD/Export B&S	10,5	5
3. Dette BAD/Dette garantie	10,5	20
4. Serv. dette BAD/Serv.dette multil.	34,4	35
<u>Solvabilité</u>		
1. Valeur actualisée Service/Exports	148	220
2. Valeur actualisée Service/PIB	50	80
3. Service dette/Export	19,6	30
4. Service dette/Recettes budgétaires	39,2	..

6.5.2 En terme de valeur actualisée à la fin de 1997, et avant rééchelonnement de la dette, la dette du Sénégal a atteint 2,28 millions dollars E.U., ce qui représente 50% du PIB et 148% des recettes d'exportations non compris le revenu des facteurs ; ratios bien inférieurs aux seuils respectifs des deux 80% et 220%. Par créanciers, la dette multilatérale intervient pour 52,5% UC dans la valeur totale, dont 22,7% pour la Banque mondiale, 11,4% pour la BAD et 10,2% pour le FMI. Vient en seconde position, la dette des créanciers du Club de Paris pour 15,7%. La dette à court terme intervient pour 1% et la dette commerciale avait fait l'objet d'une opération de rachat au début de 1997. Les arriérés de paiement ont été estimés à 17,4 millions de dollars accumulés en majeure partie à l'égard des créanciers non membres du Club de Paris. S'agissant du service de la dette avant rééchelonnement, il ressort à 19,6 de la valeur des exportations et 39,2% des recettes budgétaires. Il convient de noter que le fardeau de la dette sera allégé par l'intégration des rééchelonnements obtenus par le Sénégal dans le cadre du Club de PARIS, dénotant ainsi, la prudence dont le gouvernement a fait preuve dans la gestion de la dette publique.

VII. COORDINATION DE L'AIDE ET COFINANCEMENT

7.1 La coordination de l'aide est assurée d'abord par les moyens traditionnels que constituent les réunions du Groupe consultatif et les tables rondes sectorielles. Le dernier Groupe consultatif s'est réuni en avril 1998 pour examiner la stratégie de développement à moyen terme du Gouvernement et le programme d'investissement sous-jacent retenu pour la période 1998-2000. A cette occasion, les bailleurs de fonds ont marqué leur soutien pour la priorité donnée par le Gouvernement à la lutte contre la pauvreté, notamment à travers la promotion du secteur privé, le développement du

secteur agricole et la valorisation des ressources humaines. Le programme d'investissements prioritaires devrait pouvoir bénéficier de 2 milliards de dollars sur la période 1998-2000. Il est utile que les recommandations du Groupe consultatif fassent l'objet d'un suivi régulier et de créer un système d'information accessible aux bailleurs de fonds non résidents.

7.2 L'organisation des tables rondes est un autre instrument de coordination qui prend de plus en plus de l'importance avec la préférence marquée par les autorités aux programmes d'investissement sectoriels. Ces programmes permettent d'élargir le cercle des intervenants en impliquant sans duplication les ONG, le secteur privé et les bénéficiaires et de ce fait, la coordination est assurée dans le cadre d'une vision plus large des opérations de développement. Le programme sectoriel de la santé publique au financement duquel le groupe de la Banque a participé, est une expérience qui est en voie de duplication dans d'autres domaines tels que l'éducation et les transports. Par ailleurs, la concertation informelle entre les bailleurs de fonds résidents entre eux et avec le Gouvernement est devenue une pratique courante qui permet à ces derniers d'assurer un pilotage plus rapproché de leurs programmes d'interventions au Sénégal.

7.3 L'intérêt porté par le Groupe de la Banque à la coordination tient à son souci de promouvoir le cofinancement qui permet de mobiliser suffisamment de ressources en faveur du pays et de créer des synergies entre bailleurs de fonds. Sur les quatre opérations en cours dans le secteur social, deux font l'objet de cofinancement, dont le projet Education II approuvé en 1996. La Banque cofinance également la réhabilitation en cours du secteur des transports et le programme de réformes du secteur de l'énergie. Il faudrait ajouter que depuis son intervention au Sénégal, le Groupe de la Banque a contribué au cofinancement de 15 projets pour 146 millions UC; les autres bailleurs de fonds ayant contribué pour 762 millions UC et l'Etat pour 242 millions UC.

VIII. ESQUISSE D'UNE STRATÉGIE D'INTERVENTION DE LA BANQUE

8.1 Pour la période 1999-2001, les interventions de la Banque s'inscriront dans le cadre de la stratégie à moyen terme du Gouvernement qui vise une croissance économique soutenue, s'appuyant sur la poursuite des réformes structurelles, la promotion du secteur privé et l'orientation des investissements vers la valorisation des ressources humaines et la lutte contre la pauvreté. Les discussions dans le cadre de l'atelier permettront de cerner les créneaux d'application des interventions du Groupe de la Banque en tenant compte d'une part, de l'acuité des besoins et d'autre part, de la complémentarité avec les autres intervenants dans ces domaines. En anticipation de ces discussions, il est loisible de citer les domaines où les contraintes au développement

paraissent devoir faire l'objet d'actions vigoureuses. Il s'agit notamment des domaines suivants :

- i) **Le développement rural** : l'importance de la population vivant dans le milieu rural et l'acuité de la pauvreté qui y sévit justifient que des efforts plus intenses soient déployés pour mieux valoriser les ressources que recèle ce secteur et y faire reculer la pauvreté. Entre autres actions pouvant être envisagées, il convient de citer : (a) la mise en place de l'infrastructure rurale sous forme de routes d'accès, des réseaux de distribution et de stockage d'eau pour la consommation et l'irrigation, etc. (b) le renforcement des capacités des entreprises rurales privées pour fournir les intrants agricoles et assurer des services aux communautés rurales sous forme de capacités de stockage, de transformation, de conditionnement et de commercialisation ; (c) le développement de réseaux financiers privés plus performants à même de mobiliser l'épargne et d'octroyer des crédits aux communautés et groupes ruraux ; (d) l'amélioration de la gestion des ressources naturelles.
- ii) **La valorisation des ressources humaines** : du fait de leur lien avec les bases du développement durable et de leur articulation avec l'objectif de lutte contre la pauvreté, l'éducation et la santé demeurent des domaines prioritaires pour les interventions du Groupe de la Banque au cours de la période 1999-2001. Seront privilégiées les actions qui tendront à améliorer l'accès et l'efficacité de l'enseignement de base avec un accent particulier sur les filles, et le développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en vue de répondre aux besoins de l'économie en ressources humaines qualifiées. Dans ses interventions au Sénégal, la Banque continuera à accorder une attention particulière à la politique de la population et à la lutte contre la pauvreté qui sont intimement liées.
- iii) **Les infrastructures** : les actions pouvant être soutenues dans ce domaine sont : (a) la consolidation des résultats des programmes mis en œuvre dans le secteur des transports afin de soutenir l'activité économique par la disponibilité de services des transports à des coûts favorables, à l'amélioration de la compétitivité du système de production (b) l'appui aux actions visant à améliorer le cadre de vie de la population, notamment les équipements collectifs dans les zones urbaines et périurbaines.

- iv) **Le soutien aux réformes** : le besoin d'approfondir les réformes structurelles découle de la nécessité de consolider les bases de production de l'économie sénégalaise pour affronter la concurrence sur le marché régional et le marché international.

Indicateurs démographiques et socio-économiques
Indicateurs comparatifs

<u>A. GENERALITES</u>	<u>Année</u>	<u>Sénégal</u>	<u>Afrique</u>	<u>Pays en voie de développ.</u>	<u>Pays développés</u>
Superficie totale (en mille Km ²)	1990	197	30.305	-	-
Population totale (en millions)	1994	8,7	661	4487	1214
Rapport de masculinité (/100 femmes)	1990	96	99	104	94
Population de moins de 15 ans (%)	1994	44	45	35,6	21,4
Population âgée de 65 ans et plus (%)	1994	5	3	4,5	12,1
Rapport de dépendance	1994	88,6	92,3	67	50,4
Population urbaine %	1994	36	34	37	74
Population rurale (%)	1991	64	66	63	26
Densité (population/km ²)	1996	43	21	51	21
Population/terres arables (Km ²)	1995	143	363	-	-
Taux d'alphabétisation (Total)	1995	33	51	70	99
(Hommes)	1995	43	63	75	99
(Femmes)	1995	23	42	62	99
Taux d'activité économique (%) - Total					
- Masculin	1994	53,05	-	50	-
- Féminin	1994	33,68	-	35	-
PNB par habitant (en USD)	1994	661	600	987	23195
Taux d'accroissement du PNB (%)	1995	-0,17	1,7	2,9	2,2
<u>B. INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES</u>					
Taux d'accroissement annuel de la population	1995	2,7	2,7	2,1	0,4
Taux d'accroissement de la population urbaine	1995	4,2	5,0	3,8	0,8
Taux brut de mortalité (/000)	1996	18	15	9,0	9,0
Taux de mortalité infantile (/000)	1994	60	107	68	13
Taux de mortalité des enfants âgés de 1 à 4 ans	1994	154	167	91	16
Taux de mortalité maternelle (/100 mille naissances)	1995	510	630	480	30
Espérance de vie à la naissance - Total	1994	52	52	64	75
- Masculin	1994	51	-	-	-
- Féminin	1994	53	-	-	-
Taux brut de natalité (/000)	1996	51	44	29	15
Indice synthétique de fécondité	1994	6,3	6,2	3,5	1,7
Age médian	1994	17,6	17,3	22,2	33,6
Temps de doublement de la population (ans)	1994	26	24	34	148
Femmes en âge de procréer (%)	1994	44	45	-	-
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	1994	9,2	18	53	72
<u>C. INDICATEURS SANITAIRES ET NUTRITIONNELS</u>					
Nombre d'habitants par médecin	1990	16000	18000	7000	390
Nombre d'habitants par infirmier	1990	7000	-	1700	180
Accès à l'eau potable (%)	1994	50	60	70	-
Proportion des enfants de 24 mois complètement vaccinés	1994	60	-	85	87
Ratio calorifique journalière	1992	2265	2328	2546	3412
Proportion des enfants pesant moins de 2,5kg de poids à la naissance	1990	11	-	19	7
% du PIB consacré à la santé	1995	0,7	4,0	4,0	14
<u>D. INDICATEURS DU SYSTEME EDUCATIF</u>					
Taux brut de scolarisation :					
- Ecole primaire Total	1995	54,6	79	93	-
Filles	1995	46,6	63	92	102
- Ecole secondaire Total	1995	10,2	58	47	91
Filles	1995	6,7	21	40	96
% du PIB consacré à l'Education	1995	3,1	12	10	4

Sources :

- The State of World Population 1995, UNFPA.
- The World Health Report, 1997
- World Bank Development Report, 1996
- La situation des enfants dans le monde / UNICEF 1997
- African Development Report-ADB, 1997
- Programme National de Développement Sanitaire, PNDS 1997 Sénégal

Tableau I: SENEGAL - PROJETS MULTINATIONAUX (au 31/03/98)

ANNEXE: II

Nom du projet	Guichet	Date		Date mise en vigueur	Date limite de décaiss.	Montant approuvé	Montant décaissé	Annulé	Solde n.d.	engag. nets d'annul.	Taux décaiss.	Etat d'avanc.
		d'approbation	signature									
1. Barrage DIAMA (OMVS)	FAD	22-03-79	06-02-81	..	30-06-94	11052,6	11052,6	0,0	-0,0	11052,6	100,0	Achevé
2. Barrage DIAMA (OMVS)	FAD	22-03-79	06-02-81	31-12-82	30-06-94	6300,0	6297,3	2,7	0,0	6297,3	100,0	Achevé
3. Barrage de Manantali (OMVS)	BAD	25-05-82	13-08-82	..	31-12-94	10900,0	9682,0	1218,0	0,0	9682,0	100,0	Achevé
4. Barrage de Manantali (OMVS)	BAD	08-06-82	13-08-82	..	30-06-94	4991,3	4907,3	0,0	84,0	4991,3	98,3	Achevé
5. Chemin de Fer Barrage de Manantali	BAD	08-06-82	13-08-82	..	30-06-94	1658,7	0,0	1663,9	-5,3	-5,3	0,0	Achevé
6. Etude navigation sur fleuve Sénégal	PAT	20-09-88	27-02-89	..	30-06-94	342,1	342,1	0,0	0,0	342,1	100,0	Achevé
7. Projet de renforc. d'Air Afrique	BAD	17-01-90	19-03-90	11-05-90	30-06-94	37600,0	37576,8	23,2	0,0	37576,8	100,0	Achevé
8. Achat d'un DC 10-30 (Air Afrique)	BAD	24-01-73	20-02-73	2500,0	2072,4	427,6	-0,0	2072,4	100,0	Achevé
9. Etude macroéco. d'un progr. de développ. fleuve du Sénégal	FAD	13-06-89	01-08-89	22-03-91	..	595,5	571,7	0,0	23,7	595,5	96,0	Achevé
Total						75940,2	72502,1	3335,5	102,5	72604,7	99,9	
1. Barrage MANANTALI (OMVS)	FAD	10-06-82	13-08-82	31-12-83	31-12-98	7921,0	7214,5	0,0	706,6	7921,0	91,1	Encours
2. Consolidation digue DIAMA	FAD	25-05-92	23-07-92	17-09-93	31-12-98	4835,5	4745,7	0,0	89,9	4835,5	98,1	Encours
3. Institut Africain de Réadaptation	FAT	27-08-93	05-01-95	14-04-95	31-12-97	380,0	305,0	0,0	75,0	380,0	80,3	Encours
4. Etude Pré-investis.	FAT	26-12-91	09-04-92	04-09-92	30-06-98	3407,9	3086,7	0,0	321,2	3407,9	90,6	Encours
5. Energie élect. et Invest. Transp. dans les pays OMVG	FAT	23-06-93	17-11-93	17-10-94	30-06-99	1013,2	650,4	0,0	362,8	1013,2	64,2	Encours
Total						17557,6	16002,2	0,0	1555,4	17557,6	91,1	
Total général						93497,8	88504,4	3335,5	1657,9	90162,3	191,0	

SENEGAL
ORIGINES ET EMPLOIS DU PIB A PRIX COURANTS
(en milliards de F.CFA)

	Définitif	Estimat.	Estimat.	Estimat.	Estimat.	Project.	Project.	Project.
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Primaire	380.53	439.69	484.75	499.53	503.25	556.87	606.46	661.79
Agriculture	189.51	211.8	246.63	247.83	225.15	261.36	285.25	315.58
Elevage	119.5	145.05	157.13	167.54	186.39	199.77	217.95	234.74
Pêche	48.12	58.73	56.4	59.08	66.13	69.64	76.65	84.32
Forêt	23.4	24.11	24.59	25.08	25.58	26.09	26.62	27.15
Secondaire	424.22	479.76	535.98	584.28	636.85	701.04	769.26	848.12
Industries extractives	14.53	15.06	14.28	19.92	22.56	25.64	28.88	32.54
Huilerie	15.13	17.82	14.87	13.88	13.95	14.26	15.66	17.58
Energie	42.52	45.54	46.93	50.36	53.76	58.67	64.59	71.11
BIP	76.56	89.85	109.7	125.91	145.09	158.62	177.98	203.15
Autres industries	275.49	311.49	350.2	374.22	401.49	443.84	482.14	523.75
Tertiaires	1001.03	1110.9	1207.54	1329.89	1487.64	1616.25	1770.09	1939.63
Transports et communications	214.71	236.42	254.09	287.09	341.02	375.67	414.25	456.78
Commerce	485	546.45	593.21	646.29	721.89	784.96	857.2	936.08
Autres services	301.32	328.03	360.23	396.51	424.72	455.61	498.65	546.77
PIBE	1805.78	2030.35	2228.26	2413.7	2627.74	2874.15	3145.81	3449.55
Services non marchands	216.47	214.39	223.19	226.28	229.67	233.85	238.15	242.55
Ménages	28.57	30.89	31.76	33.13	34.58	35.93	37.34	38.82
Administrations	187.9	183.5	191.43	193.15	195.09	197.93	200.81	203.73
PIB	2022.26	2242.94	2451.85	2640.18	2857.4	3108.01	3383.96	3692.09
Consommation finale	1709	2105.6	2202.51	2313.44	2386.6	2549.66	2757	2961.93
Ménages	1450.6	1827.1	1913.42	2021.94	2092.77	2252.59	2456.66	2658.26
Administrations	258.4	278.5	289.09	291.5	293.83	297.07	300.34	303.66
Biens et services	70.4	95	97.66	98.35	98.74	99.14	99.54	99.93
Salaires	188	183.5	191.43	193.15	195.09	197.93	200.81	203.73
PBCF	295.11	341.05	384.64	472.15	596.81	715.65	806.46	909.67
Ménages	36.15	41.33	49.53	60.38	75.38	92.11	102.88	114.9
Administrations	70.22	78.89	84.91	97.87	114.8	129.98	137.22	144.86
Entreprises	188.74	220.33	250.2	313.9	406.63	493.56	566.36	649.9
Demande inter. Totale	2053.11	2446.64	2587.15	2785.58	2983.4	3265.31	3563.46	3871.59
Balance biens & Services	-31.1	-203.7	-135.5	-145.4	-126	-157.3	-179.5	-179.5
Exportations	652	784.9	811.9	868.4	912.6	960.6	1026.3	1026.3
Biens	399.1	483.4	504.3	544.3	585.6	617.2	651	651
Services	252.9	301.5	307.6	324.1	327	343.4	375.3	375.3
Importations	683.1	988.6	947.2	1013.8	1038.6	1117.9	1205.8	1205.8
Biens	448.5	607.5	648.4	697.8	729.1	788.3	844.3	844.3
Services	234.6	381.1	298.8	316	309.5	329.6	361.5	361.5

Source : Gouvernement

SENEGAL
ORIGINES ET EMPLOIS DU PIB A PRIX CONSTANTS
(en milliards de F.CFA)

	Définitif	Estimat.	Estimat.	Estimat.	Estimat.	Project.	Project.	Project.
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Primaire	318.35	320.98	345.04	337.39	334.86	360.06	385.36	412.92
Agriculture	164	159.25	176.6	157.88	145.46	160.34	171.56	186.08
Elevage	109.81	114.31	118.89	125.26	132.46	139.26	149.24	157.9
Pêche	33.24	35.9	37.8	42.27	44.72	48	51.84	55.97
Forêt	11.29	11.52	11.75	11.99	12.23	12.47	12.72	12.97
Secondaire	279.06	306.31	328.69	349.78	380.94	408.64	440.28	477.02
Industries extractives	3.28	3.28	2.92	3.21	3.69	3.95	4.35	4.78
Huilerie	7.77	8.73	7.94	6.28	7.34	8	8.61	9.48
Energie	28.76	30.2	31.5	33.35	35.35	37.82	41.22	44.94
BIP	58.55	65.87	77.4	88.93	102.27	111.47	122.62	137.22
Autres industries	180.7	198.23	208.93	217.81	232.3	247.4	263.48	280.6
Tertiaires	741.06	781.51	823.29	895.14	964.99	1033.01	1109.12	1191.63
Transports et communications	168.06	176.29	183.35	205.31	225.62	243.66	263.16	284.21
Commerce	310	326.43	344.71	370.22	397.32	423.15	453.03	485.02
Autres services	263	278.78	295.23	319.61	342.05	366.2	392.93	422.4
PIBE	1338.47	1408.8	1497.02	1582.31	1680.79	1801.71	1934.76	2081.57
Services non marchands	184.98	187.8	189.82	192.17	194.58	197.21	199.72	202.29
Ménages	25.66	27.2	27.93	28.99	30.09	31.24	32.42	33.66
Administrations	159.33	160.6	161.89	163.18	164.49	165.97	167.3	168.63
PIB	1523.46	1596.6	1686.84	1774.49	187.37	1998.92	2134.48	2283.86
Consommation finale	1328.25	1320.49	136.28	1376.73	1389.19	1439.86	1498.4	1561.96
Ménages	1126.14	1114.39	1156.8	1167.86	1178.86	1227.96	1285.06	1347.18
Administrations	202.11	206.11	207.48	208.87	210.33	211.9	213.34	214.79
Biens et services	45.41	45.5	45.59	45.69	45.84	45.93	46.04	46.15
Salaires	156.7	160.6	161.89	163.18	164.49	165.97	167.3	168.63
PBCF	199.65	221.67	243.74	293.39	363.61	427.94	472.82	522.89
Ménages	30.53	33.89	39.82	47.59	58.25	69.78	76.41	83.67
Administrations	44.89	48.03	50.2	56.72	65.23	72.41	74.94	77.56
Entreprises	124.22	139.75	153.72	189.08	240.13	285.76	321.48	361.66
Demande inter. Totale	1497.2	1542.16	1608.02	1670.11	1752.8	1867.8	1971.22	2084.85
Balance biens & Services	26.26	54.43	78.82	104.37	122.58	131.12	163.25	199
Exportations	416.26	456.13	492.57	532.04	565.52	591.18	641.08	695.29
Biens	241.14	265.25	288.33	313.5	331.68	340.97	373.36	408.83
Services	175.12	190.88	204.24	218.54	233.84	250.21	267.72	286.46
Importations	390	401.7	413.75	427.67	442.94	460.05	477.83	496.29
Biens	282.62	291.1	299.83	310.32	321.5	334.36	347.73	361.64
Services	107.38	110.61	113.92	117.34	121.45	125.7	130.1	134.65

SENEGAL
AGREGAT MACROECONOMIQUES
EPARGNE, INVESTISSEMENTS ET BESOINS
DE FINANCEMENT DE LA NATION
(en milliards de F.CFA)

	Définitif	Estimat.	Estimat.	Estimat.	Estimat.	Project.	Project.	Project.
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
1. Besoin de financement national								
1.1 Déficit de la balance des paiements courants	1.8	-12.7	-32.3	-41.9	-64.77	-67.7	-8.6	-47.9
1.2 Investissements	344.1	341	384.6	472.1	596.8	715.6	806.5	909.7
1.3 Epargne nationale (=1+2)	345.9	328.3	351	430.3	553.7	653.8	733.3	836.5
1.4 Epargne intérieure (=PIB-CF)	313.3	137.3	249.3	326.7	470.8	558.3	627	730.2
Solde des revenus de l'extérieur (=3-4)	32.6	191	102.7	103.6	82.9	95.5	106.3	106.3
Taux d'épargne intérieure (=4/PIB)	15.5	6.1	10.2	12.4	16.5	18	18.5	19.8
Taux d'autofinancement (=3/2)	100.5	96.3	91.5	91.1	92.8	91.4	90.9	92
Taux d'investissement (A)	17	15.2	15.7	17.9	20.9	23	23.8	24.6
ICOR (A/B)	5.9	3.2	2.8	3.4	3.7	3.5	3.5	3.5
PIB à prix courants	2022.3	2242.9	2451.9	2640.2	2857.4	3108	3384	3692.1
Consommation finale	1709	2105.6	2202.5	2313.4	2386.6	2549.7	2757	2961.9
PNB (milliards de F.CFA)	1925	2251.1	2371.3	2554	2767.4	3023	3299	3607.1
Population (millions)	8.1	8.4	8.6	8.8	9.1	9.3	9.6	9.9
PNB/TETE (F.CFA)	236.849	269.439	276.084	289.26	304.895	323.984	343.929	365.81
SUS (F.CFA)	555.2	498.2	511.5	583.5	609.3	583.3	500	500
PNB/TETE (dollars)	426.6	540.8	539.9	495.7	500.4	555.4	687.9	731.6
Revenu national brut (milliards de FCFA)	2054.9	2433.9	2554.6	2743.8	2940.3	3203.5	3490.3	3798.4
R.N./TETE (F.CFA)	252.838	291.318	297.425	310.756	323.944	343.328	363.872	385.21
R.E./TETE (EN \$)	455.4	584.7	581.5	532.6	531.7	588.6	727.7	770.4
PIB à prix constants (1987)	1523.5	1596.6	1686.8	1774.5	1875.4	1998.9	2134.5	2283.9
Déflateur du PIB	27.8	5.8	3.5	2.4	2.4	2	2	2
Taux de croissance du PIB (B)	2.9	4.8	5.6	5.2	5.7	6.6	6.8	7

Source : Gouvernement

Tableau des opérations financières de l'Etat
(en milliards FCFA)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997
						prov
1. TOTAL RECETTES ET DONNS	313.9	272.6	385.6	439.7	442	474.1
1.1 Recettes	293.4	255.9	301.5	366.2	394.3	432.2
Recettes fiscales	247.1	220.2	267.9	330.3	369.3	401.1
Recettes non fiscales	46.3	35.7	33.6	35.9	25	31.1
1.2 Dons	20.5	16.7	84.1	73.5	47.7	41.9
en capital	13	15	30	30	30	30
budgétaire	7.5	1.7	54.1	43.5	17.7	11.9
divers	0	0	0			
2. DEP. TOTALES & PRÊTS (net)	354.1	319.8	424.8	444.7	449.9	472.4
DEPENSES ORDINAIRES	282	249.5	318.6	316.6	313.9	317.6
Traitements et salaires	133.9	132.3	148.8	157.5	162.6	160.4
rappels spéciaux	4.6	0	0	3.3	5.8	4.5
interets sur la dette pub	32	34.7	71.5	64.5	57.2	58.6
extérieure	26.6	28.1	58.3	55.8	47.2	47.5
intérieure	5.4	6.6	13.2	8.7	10	11.1
autres dépenses courantes	111.5	82.5	98.3	94.6	94.1	98.6
Filet de sécurité social	72.2	48.5	50	50.5	61.4	52.3
Transfert & subv social	39.3	34	33.7	30.2	29.2	43
Filet de sécurité social		0	14.6	14	3.5	3.3
3.COMPT. SP.(excCAA& Ve plan)	-4.3	-2.7	-5	-4.2	0.8	0.2
4.CORRESPONDANTS(net)	15	-2.7	-0.9	-6.2	-9.2	-7.5
CPSP	0	0	0	-6.2	-3.8	-2.1
Divers	15	-2.7	-0.9	0	-5.4	-5.4
5. SOLDE OPERAT.COUR	29.6	2.7	31.1	82.7	89.7	119.2
6. DEPENSES EN CAPITAL	82.6	64.9	100.2	117.7	127.6	147.5
Budgétaire	46.6	27.9	26.2	35.7	41.6	57.5
Extrabudgétaire	36	37	74	82	86	90
7.REFORME SYST. BANC	0	0	0	0	0	0
8. DEPARTS VOLONTAIRES	0.2	0	0.1	0	0	0
9.DEFICIT/SURPLUS(eng)	-40.2	-44.4	-39.2	-5	-7.9	1.7
	-60.7	-63.9	-123.3	-78.5	-55.6	-40.2
10.AJUSTEMENTS (base caisse)	48.5	44.4	-160.8	-60.4	0	0
Variations des aérrières(red)	54.5	49.3	-160.8	-60.4	0	0
intérieur	27.1	12	-32.1	-14.9	0	0
extérieur	27.4	37.3	-128.7	-53.4	0	0
Autres	-6	-4.9	0	0	0	0
Credit de Campagne	-6	-4.9	0	0	0	0
Sonacos	0	0	0	0	0	0
11. EXC. OU DEF.(-) base caisse	8.3	-2.8	-200	-65.4	-7.9	1.7
Dons nom compris	-12.2	-19.5	-284.1	-138.9	-55.6	-40.2

REALISATION DE RECETTES BUDGETAIRES

NATURE DE RECETTES	1992	1993	1994	1995	1996	1997
RECETTES FISCALES	247.1	220.2	267.9	330.4	369.2	401.1
Impot/revenu	60.2	55.5	59.2	75.3	79.1	87.5
Impots/societe	17.6	11.2	10.2	20.8	22.8	29
Impots/revenu	42.6	44.3	49	54.5	56.3	58.5
dont IRCM/IRVM	4.7	4.2	6.4	6.1	6.4	4.9
CFCE	4.1	4	4.1	4.6	5.5	5.7
Impots/ revnus et CFCE	64.3	59.5	63.3	79.9	84.6	93.2
Taxes biens & services	57.5	55.8	69	83.7	94	110.8
TVA, TE, TOB, TPS	48.5	47.1	60.3	73.7	84.4	101.1
dont pétrole (recouvrée)	16.1	15.7	17.3	16.5	16.1	18.8
Tax.spécif.consomm.	4.1	3.9	4.3	4.6	4.4	4.2
Taxes/assurances	0.9	1	0.8	1.4	1.4	1.6
Taxes/vewhicules	1.6	1.6	1.5	1.9	1.7	1.9
Taxes Affetées CAA	2.4	2.2	2.1	2.1	2.1	2
Impots/Comm.extérieur	111.5	95.4	124	155.7	178.3	181
dont pétrole (recouvrée)	12.6	11.4	15.7	16.8	17.2	20.8
Impots/propriété	6.7	4.3	6.3	5.9	6.1	9.9
Droits enregist	6.4	4	6	5.6	5.6	9.3
Droits hypoth	0.3	0.3	0.3	0.3	0.5	0.6
Autres impots (timbres)	7.1	5.2	5.3	5.2	6.2	6.2
RECETTES NON FISCALES	46.3	35.7	33.6	35.8	25	31.1
Rev domaine	8.1	6.7	2.3	11.8	2.7	15.3
dont acc.pêche	5.2	5.2	0	10.3	0	8.4
Recettes services	2.8	2.5	1.8	0.5	0.2	0.7
Recettes affectées CAA	4.9	0	2.5	0.8	1.3	2.4
Divers	30.5	26.5	27	22.7	20.9	12.7
dont stabilisation pétrolière S.A	28	26.4	27	21.9	20.1	7.5
RECETTES TOTALES	293.4	255.9	301.5	366.2	394.3	432.2
dont recettes recouvrées sur pétrole	56.7	53.5	60	55.2	53.4	47.1

Sources: Gouvernement

Tableau des opérations financières de l'Etat
(en milliards FCFA)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997
12.BESOIN DE FINANCEMENT	-8.3	2.8	200	65.4	7.9	-1.7
Financementexterieur(net)	23.4	8.6	186.7	80.5	36	38
Tirages	49.5	40.1	80.9	81.6	79.5	92.8
Trésorerie	14.9		18.90.1	29.6	23.5	2.4
pret projet	23	22	44	52	56	45
autres	11.6	18	18	0	0	45.4
amortissements	-46.7	-41.4	-83.1	-73.1	-72.7	-72
Rechelonnement obtenu	11.3	9.9	130.9	65.6	33.2	24.3
Différé club de paris	0	0	19.6	-5.6	-7	-8.5
réechelonement demandé	0	0	22.7	7	3	1.4
annulation de dettes (france)	0	0	15.7	5	0	0
reforme du systeme bancaire	9.3	0	0	0	0	0
Départs volontaires	0	0	0	0	0	0
Finance.interieur(net)	-31.7	-5.8	13.1	-17.3	-29.8	-36.2
Credit net au gouvernement	-32.8	-23.9	1	-14.2	22.7	-149
Avance statutaire	10.4	-0.2	2.8	-13.5	15.7	6.8
FM I rachats	-12.5	-7.7	-15.9	-21.2	-25.2	-36.3
FMI rachats	0	0	38.1	41.1	17.6	28.7
Renb. Dette restruct. Banc.	-5.5	-6.9	-10.8	-6.1	-13.5	15.8
Autres postes (net)	-25.2	-9.1	-13.2	-14.5	-17.3	-132.4
Financement non banc	1.9	9.1	13.2	7.2	4.7	18.4
Emprunts interieur à L. M.T	0	2.1	-0.8	-1.2	-12.6	-1.3
Correspondants	-0.5	0	0	0	0	0
Privatisations						93.2
Arriérés extrabudgétaire						-7.9
Divers	-0.3	6.9	-0.3	-9.1	0.8	10.4
ERREURS ET OMISSIONS			0.2	2.2	1.7	-3.5
ECART DE FINANCEMENT	0	0	0	0	0	0

Sources: Gouvernement